

Madame la Rectrice de l'Académie de la Martinique porte à la connaissance des personnels enseignants et d'éducation du second degré qui souhaitent se présenter à l'examen du **CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADEMIQUE (C.A.F.F.A.) - SESSION 2022-2023** de l'ouverture du registre d'inscription.

I - **Calendrier** :

- Ouverture des inscriptions - **Le lundi 10 octobre 2022**
- Clôture des inscriptions - **Le jeudi 10 novembre 2022 à 12 h (heure de Martinique)**

- Réunion d'information pour les nouveaux candidats à l'admissibilité et admission :
 - **Le mercredi 19 octobre 2022**
De 14 h 30 à 16 h 30
En visioconférence :
<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/42487/creator/30298/hash/615c2afcead9c4f175b3c6b5202712589bf48b2f>

II - **Conditions d'inscription** :

Peuvent être candidats, les professeurs ou personnels d'éducation titulaires ainsi que des contractuels en C.D.I. et justifiant d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement à temps complet, ou leur équivalent, accomplis en qualité de professeur ou de conseiller principal d'éducation titulaire ou non titulaire, au **31 décembre 2022** dans les structures suivantes : EPLE, INSPE (Ex ESPE), SEGPA, ULIS etc...

III - **Inscription** (admissibilité et admission) :

A/ Le dossier d'inscription pourra être téléchargé sur le site de l'Académie : www.ac-martinique.fr

Les candidats sont invités à transmettre **à partir de leur adresse électronique académique** :@ac-martinique.fr vers le courriel caffa@ac-martinique.fr

- le dossier
- les pièces justificatives
- la fiche de pratique professionnelle (pour l'épreuve d'admission)

**Du lundi 10 octobre 2022
au jeudi 10 novembre 2022 à 12 h (heure de Martinique)**

B/ **Rapports, dossier mémoire à transmettre par mail** : caffa@ac-martinique.fr

- **Pour l'admissibilité** : le rapport d'activité et les rapports d'évaluation dématérialisés, transmettre par mail du **vendredi 11 novembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023 à 12 h (heure de Martinique)**;
- **Pour l'admission** : le mémoire professionnel dématérialisé, transmettre par mail du **lundi 24 avril 2023 au mardi 02 mai 2023 à 12 h (heure de Martinique)**

Pour tous renseignements complémentaires, concernant cet examen, nature et déroulement des épreuves etc., les candidats sont priés de se référer aux textes suivants :

- Le décret n° 2015 – 885, l'arrêté du 20 juillet 2015
- La circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 paru au BO n° 30 du 23 juillet 2015.

TRANSMIS POUR DIFFUSION OU INFORMATION par mail à :

- * Madame l'IA-DAASEN
- * Monsieur le Doyen des IA – IPR
- * Monsieur le Doyen des IEN ET-EG
- * Mesdames et Messieurs : les I.A. – I.P.R, les IEN et les I.E.N. ET-EG
- * Monsieur le Directeur de l'INSPE.
- * Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du second degré publics et privés
- * Monsieur le Président de l'Université des Antilles
- * Monsieur le Directeur de la formation

Contacts :

Direction des Examens et Concours DEC3- Bureau
des Concours TEL : 0596 52 25 28
Standard *0596 52-25-00 ou 0596 52-25-02*
Mel : Jonassine-joset.Melicine@ac-martinique.fr
